



## Déclaration de l'Unsa-Éducation CTSD DU 29 JUIN 2020

La phase aiguë de la crise sanitaire semble passée et nous espérons que nous n'aurons pas à affronter un deuxième épisode équivalent. Il est maintenant l'heure de tirer de premières leçons.

Tout d'abord, il faut redire avec force que les personnels de l'Éducation ont été au rendez-vous de la crise comme l'ensemble des agents publics qui ont répondu présent pour assurer la continuité essentielle du service public.

Mais les personnels se sont souvent sentis oubliés, délaissés, incompris. Ils ont fait face à des injonctions contradictoires et se sont bien trop souvent retrouvés dans des situations particulièrement inconfortables vis-à-vis des familles ou vis-à-vis d'une hiérarchie parfois elle-même en situation intenable.

La gestion de l'information sur les décisions aux collègues de terrain dans les différentes étapes du déconfinement en a été l'exemple le plus frappant. Les décalages entre les annonces et la réalité les a trop souvent mis en porte-à faux. L'amertume et la colère en ont rajouté à l'épuisement d'une période de crise sanitaire inédite.

Nos collègues sont des professionnels de l'éducation. Quel que soit leur métier, ils sont là, au rendez-vous, pour la jeunesse et pour une politique éducative qui agissent sur les inégalités.

Mais ils attendent aujourd'hui de la reconnaissance et du respect. Ils veulent pouvoir être reconnus comme des professionnels, bénéficier d'une politique de ressources humaines qui vienne prendre en compte leur réalité et leurs aspirations. Ils veulent un accompagnement plus fort et des réponses plus rapides sur les questions de carrière, de formation, de qualité de vie et de santé au travail. Ils veulent être revalorisés dans tous les sens du terme.

La balle est dans le camp du gouvernement, qui ne peut comme actuellement reprendre l'application de la transformation de la fonction publique sans tenir compte de la crise et de ces besoins exprimés par nos collègues. Nous voulons des agents reconnus et respectés pour un service public de qualité.

Deux exemples montrent malheureusement que ce n'est pas vraiment le cas :

1) Le mouvement intra-départemental post réforme de la Fonction Publique vient de tourner et on mesure toute l'étendue des dégâts. Nous n'allons pas parler de la phase précédente, ce serait trop long et une CAPD arrive très prochainement mais depuis jeudi soir, et cela sans aucune alerte ou

communication directe aux collègues concernés, vous leur adressez des résultats avec la plupart du temps des éléments de langage inaudibles et incompréhensibles. La terminologie utilisée est confuse et les erreurs et dysfonctionnements semblent légions ! Des éléments imparables comme des priorités ou des règles édictées dans la circulaire ne sont visiblement pas respectés. De nombreux enseignants recevant vos courriers lapidaires sont déboussolés, livrés à eux même et angoissés.

Ils ne comprennent pas !!!

Les organisations syndicales se retrouvent en grande difficulté pour les accompagner et les aider car la transparence a disparu et l'opacité devient la règle. C'est un mauvais vent que ce ministère est en train de faire souffler. Un mauvais vent qui pousse inévitablement à l'incompréhension, à des demandes vitales d'éclaircissement mais aussi de manière probable à la défiance future et au contentieux.

2) Le chantier « direction d'école » réouvert à la suite du suicide de Christine Renon à l'automne 2019 a suscité attentes et espoir. La consultation des directrices et directeurs sur le plan national, les rencontres inter circonscriptions, les comités de suivi départementaux mort nés ou au point mort en raison de la crise sanitaire... tout cela semble bien loin... Pourtant, les attentes n'ont pas disparu mais de cela, plus de nouvelles....

Alors, c'est avec une certaine surprise que nous avons vu arriver une proposition de loi d'origine parlementaire « créant la fonction de directeur d'école ». Celle-ci a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 24 juin. Ce texte, porté par le groupe des députés majoritaires, se veut une première réponse aux besoins des directrices et directeurs d'école qui attendent depuis longtemps de légitimes améliorations de leurs conditions d'exercice et de carrière. Cette proposition de loi a finalement suscité beaucoup d'attentes. Or, à ce stade du cheminement parlementaire, elle renvoie surtout au gouvernement la charge de décider de mesures concrètes.

Le SE-Unsa avec l'Unsa-Education met en garde face au risque de déception des directrices et directeurs qui se transformera inmanquablement en une colère que des mots, même gravés dans la loi, ne suffiront pas à apaiser. Si l'épuisement s'est dangereusement accru avec la crise sanitaire, il était déjà bien présent avant. L'urgence à améliorer la situation ne disparaîtra pas avec les vacances.

La proposition de loi a été largement modifiée lors de son passage à l'Assemblée Nationale. Elle indique désormais que le calcul des décharges prend en compte les spécificités de l'école, notamment pour les écoles orphelines, les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), les regroupements pédagogiques intercommunaux concentrés (RPC) et les élèves à besoins éducatifs particuliers, mais la décharge totale à partir de 8 classes initialement prévue a disparu. Ce sont des raisons de constitutionnalité qui sont invoquées car une telle mesure ne relève pas de la loi mais du niveau réglementaire. Si l'argument est juridiquement juste, il n'en demeure pas moins que le signal initialement envoyé avait bien été entendu. Les attentes en termes de décharge sont prioritaires. Elles demeurent entières pour ces écoles comme pour les plus petites

Le ministre a déclaré à l'Assemblée nationale « Nous leur devons dans la loi la reconnaissance des

spécificités de leurs missions et nous leur devons dans la pratique l'amélioration de leurs conditions d'exercice ». Il avait déjà affirmé vouloir mettre en œuvre des améliorations tangibles pour la rentrée 2020. Pour le SE-Unsa, le projet de loi « créant la fonction de directrice et de directeur d'école » est un engagement des élus de la Nation à améliorer sensiblement la situation de la direction d'école. Il ne pourra pas rester seulement un symbole. Des négociations doivent absolument s'ouvrir avec les organisations syndicales pour traduire concrètement les avancées tant attendues. Le SE-Unsa et l'Unsa- Education affirment qu'il faut plus que des mots pour répondre à l'urgence de la direction d'école.

## CARTE SCOLAIRE

A la veille des opérations de carte scolaire, le gouvernement a publié une loi permettant aux maires des communes de moins de 5000 habitants de s'opposer à toute fermeture de classe dans leurs écoles. Les maires concernés se sont emparés fort logiquement de cette prérogative mais cette annonce reste une sorte d'énigme. La protection de la ruralité semble être devenue la préoccupation essentielle de notre ministre... En tout cas, il est difficile de comprendre pourquoi les communes de moins de 5000 habitants pourraient refuser légitimement des fermetures et pas les autres ? En quoi une commune de 10 000 habitants pourrait accepter davantage des classes surchargées ? Nous souhaiterions que vous nous l'expliquiez et que vous nous disiez si cette mesure a vocation à durer ?

Pour rappel, notre département s'est vu accordé une dotation de 14 postes supplémentaires. Mais celle-ci n'a pas été suffisante du tout face au nombre important de fermetures annulées par les maires concernés. Alors, pour compenser ce manque, vous avez décidé, Madame la Directrice, de supprimer 17 puis in extremis 12 postes de PDMQDC, postes que vous aviez pourtant développé l'année précédente en montrant, à juste titre, leur intérêt pédagogique. Avec tous ces "bricolages" pour compenser les annonces politiques du gouvernement, "bricolages" qui en réalité ont consisté à déshabiller Pierre pour habiller Paul, de nombreuses écoles restent avec des classes très chargées. Il est fort désagréable et surtout fort surprenant de voir les maires des communes concernées dessiner la carte scolaire de manière indirecte en impactant à leur insu d'autres écoles qui mériteraient une attention toute particulière.

De plus, le décret annonçant les GS, CP et CE1 à 24 ne peut pas être respecté pour plusieurs écoles. Même si l'application totale de ce décret est pour la rentrée 2021, nous déplorons que les annonces ministérielles se fassent, une fois encore, avec des moyens qui ne sont pas à la hauteur des besoins. Nous vous épargnons ici la longue énumération de ces écoles mais nous ne manquerons pas d'évoquer ce décret à chaque fois que l'occasion se présentera lors de ces ajustements.

Autre point national, le comptage des ULIS. Nous vous avons déjà parlé de l'article L 111-1 du code de l'éducation, à savoir "Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont pris en compte dans les effectifs globaux des écoles et des établissements scolaires.". Nous nous permettons encore une fois de vous en rappeler l'existence et demandons à ce que la loi soit respectée et que celui-ci soit

appliqué pour la prochaine carte scolaire, comme le font d'autres départements.

Enfin, après ce rappel d'éléments nationaux, voyons à présent le champ d'étude de notre département.

Nous sommes étonnés de ne pas y voir figurer Les Echaliers de Beaune et Les Huches de Quetigny. En effet, même si ces écoles n'ont pas l'étiquette REP, elles accueillent un public qui en a toutes les caractéristiques. Ces écoles ont des moyennes de 23,5 pour l'une et de 25 pour l'autre. Compte tenu des difficultés scolaires et comportementales des élèves de ces écoles, nous vous demandons une ouverture pour chacune de ces 2 écoles.

Autre école que nous pensions voir dans le champ d'étude : l'école Marmont de Châtillon. Cette école accueille de nombreux voyageurs qui, malheureusement, sont absents au moment des remontées d'effectifs et ne comptent donc jamais. Il s'agit pourtant d'un élément non négligeable car l'an dernier, l'école a fait 46 inscriptions et autant de radiations pour ces élèves. Comme vous l'avez compris Madame la Directrice, compte tenu du public accueilli ayant de gros besoins et de ses effectifs, une ouverture pour cette école est très attendue par l'équipe pédagogique.

Enfin, pour finir cette déclaration et avant de commencer les échanges sur les situations d'écoles, nous aimerions connaître les moyens dont dispose le département pour ces ajustements.

Je vous remercie